

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 octobre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Daniel GAGNON - Nicolas ISNARD - Richard MALLIÉ - Pascal MONTECOT - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FAG 009-2431/17/BM

■ Acquisition du bâtiment D de l'ensemble immobilier Les Carrés de Lenfant à Aix-en-Provence pour les services métropolitains de la Mobilité, Déplacements, Transports, Espaces publics et Voirie

MET 17/5020/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La DGA mobilité et infrastructures de transport du Territoire du Pays d'Aix occupe, au titre d'un bail conclu le 25 février 2017, des locaux d'une superficie de 762 m² et 100 m² d'algeco avec 77 emplacements de parking, sis Zac de la Robole, 25 rue Paul Langevin à Aix-en-Provence. Le bail prenant fin au 31 janvier 2019 et le propriétaire ne souhaitant pas renouveler le bail pour réaliser des travaux, le Territoire du Pays d'Aix a entrepris des recherches de locaux tant à la location qu'à la vente.

Ces locaux accueillent aujourd'hui 47 agents et 47 postes de travail. Compte tenu des nombreux besoins identifiés, il est nécessaire de disposer d'un nombre de postes de travail supplémentaire.

Le loyer annuel des locaux occupés actuellement à la Robole est de 137.216 € HT, soit 164.659,20 € TTC et les charges annuelles de 25.068 € TTC.

Dans le cadre de ces recherches, un bâtiment de 1641 m² a été identifié tant à la location qu'à la vente aux Carrés de LENFANT, 140 avenue du 12 juillet 1998, 13290 Aix-en-Provence. Cet immeuble se situe à l'entrée du Pôle d'activités d'Aix-en-Provence, le long de la RD9, en connexion immédiate avec l'échangeur de l'autoroute en direction d'Aix-Marseille.

Ce bâtiment est proposé à la vente au prix de 4.665.000 € HT directement emménagés et utilisables par les services de la Métropole. Ce prix comprend 3.850.000 € HT pour l'immeuble proposant 70 à 82 postes selon les aménagements (salle de réunion), 315.000 € HT pour les 25 emplacements de parkings en

Signé le 19 Octobre 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 03 novembre 2017

sous-sol et les 3 places extérieures de directions, soit un total de 4.165.000 € HT hors droits de mutation, auquel il faut ajouter le coût des aménagements intérieurs pour un montant de 500.000 € HT.

Le Territoire du Pays d'Aix envisage d'acquérir ce bien qui pourra être amorti sur 30 ans. Ainsi, en cas d'acquisition le montant annuel d'amortissement serait de 142.166 €, soit un montant équivalent au loyer actuel des locaux occupés à la Robole, mais pour un nombre de postes de travail supérieur.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Où il le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Délibère**

Article 1 :

Est approuvée l'acquisition du bâtiment D d'une superficie de 1641 m², de l'ensemble immobilier Les Carrés de Lenfant, sis avenue du 12 juillet 1998 à Aix-en-Provence pour un prix de 4.665.000 € HT.

Article 2 :

Est approuvé le versement de 2.5 % HT du prix de vente HT à Figuière Immobilier comme honoraires de commercialisation, soit 104.125 € HT.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer tous les actes relatifs à cette acquisition.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Patrimoine, Logistique et Moyens généraux

Pascal MONTECOT

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 03 novembre 2017